



Syndicat Mixte du SCoT
du bassin de vie
Cavaillon, Coustellet
L'Isle sur la Sorgue



Syndicat Mixte
pour le SCoT du
Bassin de Vie
d'Avignon



SYNDICAT
RHÔNE
PROVENCE
BARONNIES



Tribune co-signée : exprimée lors de la conférence des SCoT du jeudi 20 octobre à Brignoles.

Les élus de l'espace rhodanien souhaitent réagir au mail du 17 octobre 2022 et notamment le point suivant :

« L'hypothèse de proposer soit une territorialisation par espace soit -50% par espace a été retiré. En effet, suite à la réunion du 6 octobre dernier, nous avons échangé avec la fédération des SCoT, la territorialisation n'est pas une option dans la loi, elle est obligatoire. Le scénario appliquant le -50% n'est pas envisageable, par conséquent, la Conférence des SCoT ne peut donc pas proposer ce scénario. »

Résumer notre position comme il l'est fait dans le mail du 17 octobre est caricatural.

Le fait de bloquer sa mise en débat ne respecte pas les principes actés le 6 octobre en plénière politique à laquelle la plupart des élus présents aujourd'hui ont participé :

- Faire apparaître le contenu des échanges du 6 octobre par un compte-rendu formel
- Poser TOUTES les orientations, même si elles ne font pas consensus
- Mettre au vote des grands principes de la contribution : un SCoT = une voix

Sur le fond du principe de territorialisation :

La contribution portée par les élus de l'espace rhodanien peut se résumer en trois points centraux :

« 1. Sortir du chiffre pour donner du sens aux projets des territoires : les élus revendiquent **un principe d'équité** territoriale à l'échelle de l'espace Rhodanien, reconnaissant **les logiques d'armature territoriale, d'interconnexion entre les espaces urbains et ruraux**, reconnaissant les enjeux de revitalisation du territoire. En ce sens, les élus de l'Interscot Rhodanien acceptent que le rythme de la trajectoire soit différencié selon les enjeux propres à chaque SCoT au sein de l'espace.

2. Etablir un principe d'égalité de traitement des espaces régionaux : -50% de baisse de la consommation de l'espace à horizon 2031 pour chaque espace, sans toutefois déséquilibrer la part du foncier mobilisable, il s'agit de ne pas afficher à l'échelle régionale de trajectoire distincte entre les territoires. La référence aux espaces, qui existe dans le SRADDET, et qui ne seront pas remis en question, permet de valoriser les spécificités territoriales à une échelle intelligible pour la Région.

3. Anticiper la mise en œuvre de la trajectoire par les SCoT : La mise en œuvre de la trajectoire ZAN se réalisera par les SCoT qui sont les seuls documents réglementaires avec un rapport de compatibilité direct avec le SRADDET. **La territorialisation (c'est-à-dire la différenciation), sera portée par les SCoT.** Cela nécessite un outil de gouvernance solide afin que les trajectoires des SCoT soient cohérentes et respectent les principes d'équité. En ce sens, une charte ou un contrat de mise en œuvre doit être conclu entre l'Etat (contrôle de légalité), la Région (mission de mise en œuvre du SRADDET) et les territoires (porteurs des SCoT) qui seraient une feuille de route de la mise en œuvre de nature à consolider les objectifs. C'est une condition essentielle au bon fonctionnement de la double territorialisation. »

La proposition portée par l'espace Rhodanien consiste donc bien en une territorialisation. C'est une proposition de raison qui permet d'obtenir de la souplesse dans la mise en œuvre de la trajectoire ZAN, en permettant de chercher avec la Région le respect des équilibres en prenant en compte les spécificités territoriales, notamment celles des territoires ruraux.

Sur la forme :

La Fédération des SCoT n'a jamais porté de consignes concernant la direction des travaux des conférences des SCoT. A quatre jours de l'instance plénière de validation de la contribution, le rejet pur et simple des propositions de l'espace rhodanien pourtant partagées le 6 octobre dernier et pour lesquelles une écriture avait été concertée faisant apparaître les nuances des positionnements locaux, a disparu.

Comme d'autres Conférences régionales ont pu l'écrire, le principe d'égalité peut être inscrit au niveau des espaces de dialogue, charge aux SCoT de mettre en œuvre avec la Région et l'État des trajectoires différenciées pour l'atteinte de l'objectif ZAN.

La Conférence des SCoT doit porter une contribution et non écrire la règle (c'est le SRADDET qui le fera), il n'y a donc aucune raison de contraindre l'exercice politique à cette étape des discussions.

Les projets d'envergure nationale et régionale

Nous vous redisons que les élus rhodaniens refusent une liste de projets d'envergure telle qu'annexée à la contribution. La mention des 2000 hectares à l'échelle nationale + les 1 500 hectares de projet régionaux (page 14 de la contribution) représentent la moitié du potentiel de consommation 2021-2031 estimé aujourd'hui à 7000 ha pour PACA.

Vous l'aurez compris, il ne restera plus que 3 500 hectares à se partager au niveau régional.

La prise en compte d'un tel volume de projet représentera un effort supplémentaire **qui aboutira à un taux de -75%** (à minima pour un scénario d'équité) de consommation d'espace pour nos territoires.

Dans ces conditions-là, que reste-t-il pour le développement de nos territoires sur les questions résidentielles, touristiques, économiques, d'équipements communaux et intercommunaux, etc...?

Quid d'une territorialisation qui viendrait pénaliser plus encore nos territoires périphériques ?

Enfin, nous souhaitons, dans une logique de solidarité collective, que l'effort de diminution de 50% de la consommation foncière que devra faire le bloc local sur la période 2021-2031 s'applique également à l'État et à la Région pour ses projets d'envergures nationale et régionale.

Mme Pascale BORIES

Présidente du SCOT du bassin de vie
d'Avignon

M. Gilles VEVE

Président du SCOT Arc Comtat Ventoux



M. Hervé CHERUBINI

Président du SCOT du Pays d'Arles

M. Fabrice LIBERATO

Président du SCOT Cavailon-Coustellet-Isle
sur la Sorgue

Mme Laurence LEROY

Vice-Présidente en charge du SCOT du Pays
d'Apt

M. Robert TCHOBDRENOVITCH

Président du SCOT Sud Luberon

M. Julien CORNILLET

Président du SCOT Rhône Provence
Baronnies

M. Jean-François PERILHOU

Président du SCOT Vaison Ventoux

Copie envoyée à l'ensemble des SCOT PACA et à la Région SUD PACA le 19/10/2022